

Bulletin spécial COVID-19

SECHUM-CSN, 28 avril 2020.



Premier mai : Envoyons un message clair au gouvernement!

Vendredi 1er mai, c'est la journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Nous vous invitons à vous prendre en photo dans vos départements pour envoyer un message clair au gouvernement.

Pour une augmentation salariale permanente de 3\$/h maintenant!

Pour des conditions de travail sécuritaires!

Consultez le sechum.org pour imprimer votre affiche !
Envoyez vos photos sur notre page Facebook /sechumcsn/
ou par courriel vp.mobeduc@sechum.org

Vous recevez ce bulletin par FAX ou par courriel ? SVP l'afficher dans votre département pour vos camarades. Merci !

Pour nous joindre:

BUREAU SYNDICAL: F.S1.1131.

514-890-8000, poste 34297

sechum.org

Sur la prime de 4% et 8% (Q/R)

Qui a une prime ?

Tout le monde. Certains ont 4%, d'autres ont 8 %.

Qui a 8% ?

Tout le personnel qui travaille dans les zones chaudes. Pour consulter la liste complète, voir le communiqué du CHUM : *Arrêté numéro 2020-015 en date du 4 avril 2020 : Prime temporaire de 4% et prime additionnelle de 4% pour certains secteurs spécifiques.* Disponible sur l'intranet du CHUM et sur le site du sechum.org.

Ce n'était pas rétroactif au 13 mars ?

Oui, mais dans la paie du 23 avril nous avons reçu uniquement la rétro pour la période du 29 au 31 mars 2020. Nous allons recevoir le reste dans les prochaines paies.

Nous sommes d'accord avec cette prime ?

Non, il s'agit d'un décret. Les primes en pourcentage sont inégalitaires et insuffisantes pour les titres d'emploi de la catégorie 2 et 3. Les primes ne sont pas cotisables à notre régime de retraite. De plus, il y a deux primes (4% et 8%), alors que TOUT LE MONDE est à risque au CHUM !

Legault a donné 4\$ à qui alors ?

Au PAB du privé. Pour la première fois depuis un an, Legault a finalement fait une offre pour les PAB du public. À suivre.

...et pour les autres ?

Le SECHUM pousse toujours pour une augmentation salariale de 3\$ de l'heure pour tout le monde.

Pour rejoindre le service de la paie : poste 35300.